

# CYCLE LOGICIELS 2017

## PI ET LICENSING DES LOGICIELS

BULLETIN D'INSCRIPTION (VAUT BON DE COMMANDE)

À COMPLÉTER ET RETOURNER À : IEEPI, Parc d'innovation - 1 rue Cassini - 67400 ILLKIRCH  
Tél : 03.88.65.50.29 - Email : ieepi@ieepi.org ou à faxer au 03.69.20.02.39.

Nom du participant : ..... Prénom : .....  
Société : .....  
Fonction : ..... Service : .....  
Adresse : .....  
Tél : ..... Fax : ..... E-mail : .....  
Nom et prénom du responsable formation : .....  
Adresse : .....  
Tél : ..... Fax : ..... E-mail : .....



À remplir impérativement si la facture doit être libellée au nom d'un organisme ou d'une autre société :

Nom de l'organisme collecteur (ou autre société) : .....  
Adresse : .....  
Personne à contacter : .....  
Tél : .....

Je m'inscris au Cycle Logiciels 2017 « PI et Licensing des logiciels » - Paris

Les enseignements du Cycle Logiciels sont constitués de 4 modules de 2 jours.

Je m'inscris au(x) module(s) isolé(s) suivant(s)

- Module 1 Logiciels : aspects techniques et modes de protection 14 et 15 mars 2017
- Module 2 Licences logicielles : compatibilité et politique PI 6 et 7 avril 2017
- Module 3 Gérer la PI des logiciels : méthodologie et outils 16 et 17 mai 2017
- Module 4 Rédiger et négocier les contrats d'exploitation des logiciels 15 et 16 juin 2017

- Ci-joint un chèque à l'ordre de l'IEEPI
- Règlement à réception de la facture
- Règlement effectué par un organisme collecteur

Inscription Tarif 2017 Tarif réduit 2017\*

Cycle Logiciels	4000 €	3600 €
-----------------	--------	--------

Module 1	1250 €	1140 €
Module 2	1250 €	1140 €
Module 3	1250 €	1140 €
Module 4	1250 €	1140 €

TOTAL du coût de formation NET =

À : .....  
Le : .....  
Nom du signataire : .....

Cachet et signature :

Le signataire a pris connaissance des conditions générales de vente (accessible sur [www.ieepi.org/tarifs-et-conditions](http://www.ieepi.org/tarifs-et-conditions)) et les accepte.

Les pauses et déjeuner sont offerts. Afin de favoriser les échanges entre participants, intervenants et organisateurs, le déjeuner est pris en commun (de 12h30 à 14h00 généralement).

\* Tarif réduit accordé aux participants issus de PME (moins de 250 employés, non détenues à plus de 40 % par un groupe) et aux Universités (hors EPST et EPIC). Les CPI et avocats ne sont pas éligibles au tarif réduit.

IEEPI | SIRET : 483 041 117 00019 - Association de droit local inscrite au tribunal d'instance d'Illkirch - N° d'organisme de formation : 42 67 03528 67

# CYCLE LOGICIELS

## PI ET LICENSING DES LOGICIELS

# 2017



\* La façon la plus sûre de faire voyager vos idées | Nous formons à la PI



**IEEPI**  
INSTITUT EUROPÉEN ENTREPRISE  
ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

CYCLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET LICENSING DES LOGICIELS  
FORMATION CONTINUE DE 8 JOURS À PARIS | 14 ET 15 MARS, 6 ET 7 AVRIL, 16 ET 17 MAI, 15 ET 16 JUIN 2017.



# INFORMATIONS



INSTITUT EUROPÉEN ENTREPRISE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

## CONTEXTE

Un logiciel est souvent développé par des dizaines de contributeurs travaillant en partenariat ou sous-traitance et intégrant parfois plusieurs centaines de composants tiers ayant chacun leurs licence d'exploitation.

La situation technique et juridique qui en résulte n'est pas toujours facile à cerner :

- Comment réaliser un projet logiciel dans un environnement juridique sécurisé ?
- Comment identifier les différents type de logiciels et ses composants ?
- Qui en est vraiment propriétaire ?
- Comment préparer et négocier les contrats d'exploitation d'un logiciel ?
- Comment m'y prendre ? Quels sont les bons réflexes ?

La réponse à ces questions constitue un des enjeux centraux de la gestion et de l'exploitation à risque contrôlé du patrimoine immatériel logiciel de l'entreprise et de sa qualité juridique.

Ce cycle de formation a pour objectif de fournir un cadre méthodologique outillé pour la maîtrise juridique, à coût et durée raisonnable, du cycle de développement et d'exploitation d'un logiciel développé à plusieurs en réutilisant des composants logiciels préexistants.

Cette formation a été conçue par l'IEEPI et CVSTENE. Elle est suivie par un comité pédagogique auquel participent des experts du monde de l'Industrie des éditeurs logiciels, représentants de PME innovante et de grand groupe de haute technologie.

## IEEPI

L'IEEPI a été créé à l'initiative du Ministère de l'industrie et de l'INPI afin de proposer des formations sur les aspects stratégiques et managériaux de la propriété intellectuelle à destination des entreprises, des organismes publics de recherche, des universités et des praticiens de la propriété intellectuelle (PI).

L'institut propose chaque année plus de 150 jours de formation sur les thématiques suivantes :

- Stratégies de propriété intellectuelle, gestion des portefeuilles de brevet
- Licensing, Contrats de transferts de technologie
- Evaluation financière de la PI
- Litiges de PI

## CVSTENE

CVSTENE est le Consortium de Valorisation Thématique du Numérique. Il rassemble les acteurs de la recherche dans ce domaine (le CEA, le CNRS, Inria, l'Institut Mines Telecom, la CDEFI et la CPU). Son objectif est de mutualiser les compétences, les expertises et les dispositifs pour impulser des projets de transfert de technologies numériques et augmenter vos capacités d'innovation. A cette fin et pour renforcer son impact, CVSTENE travaille en lien avec les acteurs de son écosystème.

L'action de CVSTENE s'inscrit dans le cadre des écosystèmes de recherche et d'innovation constitués par les pôles de compétitivité et s'appuie sur l'ensemble des outils mis en place par le Programme Investissements d'Avenir.

Pour plus d'informations, connectez-vous sur <http://www.cvstene.fr>

## INFORMATIONS PRATIQUES

**TARIF DE FORMATION** : 4000 € NET.

Le tarif est net, l'IEEPI n'est pas assujetti à la TVA.

Chaque module de 2 jours peut être suivi isolément au tarif de 1250 € NET.

**LIEU** : Centre de Recherche Inria Paris - 2 Rue Simone Iff 75012 PARIS.

**HORAIRES** : Les horaires prévus sont généralement 9h30-18h00 le 1er jour / 9h-17h30 les jours suivants.

Afin de favoriser les échanges entre participants, intervenants et organisateurs, le déjeuner est pris en commun (de 12h30 à 14h00 généralement). Les pauses et déjeuner sont offerts.

**EQUIPE PÉDAGOGIQUE** : Ingénieur logiciel, Software Asset Management Consultant, Conseil en propriété industrielle, Juriste Propriété Intellectuelle et NTIC d'entreprise et d'organisme de recherche, Dirigeant de société d'éditeur de logiciels, Directrice du CVSTENE, Responsable Expertise transfert dans le numérique, Directeur juridique, Avocat spécialisé en propriété intellectuelle.

## ILS TÉMOIGNENT

« J'ai pu acquérir le bon vocabulaire pour discuter avec les opérationnels dans le cadre d'une licence logicielle grâce à cette formation. Je me suis constituée un réseau que je n'hésiterai pas à solliciter par la suite. - Juriste PI en entreprise »

« La formation m'a donné une vue d'ensemble du sujet, de la technique au juridique, en passant par les aspects protection intellectuelle. J'ai désormais une meilleure appréhension de l'objet logiciel et de son fonctionnement. Je peux donc mieux décliner les enjeux et les conséquences dans les contrats. - Chargée d'affaires SATT »

« La diversité des profils des participants et des intervenants confrontés à des problématiques différentes en matière de logiciels est un vrai plus de la formation. Son contenu pratique m'a donné des clés pour avancer plus efficacement au quotidien sur la problématique des logiciels libres. - Juristes dans la Recherche »

## OBJECTIFS

- Appréhender l'univers technique du logiciel et l'acquisition du vocabulaire adéquate afin de faciliter le dialogue avec des opérationnels.
- Connaître une **méthodologie définissant et déterminant le statut juridique d'un logiciel** à composants en vue d'en assurer sa liberté d'exploitation.
- Acquérir les **bonnes pratiques pour développer et exploiter un logiciel** en maîtrisant les droits de PI.
- Concevoir et mettre en œuvre des **schémas de développement, des contrats d'exploitation et de licensing** d'un logiciel fondés sur la maîtrise de la PI.

## PRÉ-REQUIS

Connaître les bases du droit de la PI et du droit d'auteur.

### MODULE 1 :

14 ET 15 MARS 2017

**LOGICIELS : ASPECTS TECHNIQUES ET MODES DE PROTECTION**

### MODULE 2 :

6 ET 7 AVRIL 2017

**LICENCES LOGICIELLES : COMPATIBILITÉ ET POLITIQUE PI**

### MODULE 3 :

16 ET 17 MAI 2017

**GÉRER LA PI DES LOGICIELS : METHODOLOGIE ET OUTILS**

### MODULE 4 :

15 ET 16 JUIN 2017

**RÉDIGER ET NÉGOCIER LES CONTRATS D'EXPLOITATION DES LOGICIELS**

### SPÉCIFICITÉS ET ENJEUX DES LOGICIELS

- Qu'est-ce qu'un logiciel ?
- Quels sont les différents types de logiciels ?
- L'environnement et le développement du logiciel
- La production du logiciel et les outils associés

### ARTICULATION ENTRE LOGICIEL ET PI

- Articulation entre brevet et droit d'auteur
- Comparaison des différentes politiques de brevetabilité (USPTO, OEB, INPI)
- Le cas de la protection des bases de données
- Quel type de protection pour quel objectif ?

### LES LICENCES LOGICIELLES ET LEUR COMPATIBILITÉ

- Carte d'identité d'une licence
- Les droits attachés à une licence
- Les grandes familles de licences
- La compatibilité entre licences des composants constitutifs et le modèle d'exploitation de l'assemblage

### LA POLITIQUE PI DES LOGICIELS

- Détermination du statut juridique
- Les 3 dimensions impactant la politique PI :
  - Les contributions externes
  - L'utilisation de code de tiers
  - La publication sous licence open source
- Définition de politique PI

### MÉTHODOLOGIE OUTILLÉE D'ANALYSE DE LA PI : PRINCIPES, ÉTAPES, OUTILS

- Pourquoi et quand faire des analyses juridiques de codes ?
- Comment faire ?
  - Le statut juridique
  - La méthodologie : les étapes et outillage
- Les outils de traçabilité et de code mining
  - Etat de l'art
  - Présentation des outils

### ETUDE DE CAS

- Mise en pratique en groupe sur un 'Use Case' complet permettant de dérouler toute la méthodologie

### CONNAÎTRE LES CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS D'EXPLOITATION DES LOGICIELS

- Les principes de base
- Les schémas de licensing
- Les spécificités du contrat de transfert de logiciel
- Les clauses essentielles du contrat de transfert

### NÉGOCIER LES CONTRATS D'EXPLOITATION DES LOGICIELS

- Préparer une négociation
- Organiser matériellement une séance de négociation
- Les facteurs clés pour une négociation réussie
- Mise en situation de négociation

## PUBLIC

Business developer, Chargés de valorisation ou Chargés d'affaire, Licensing manager, Chefs de projets ou Ingénieurs de développement, « Release manager », Juristes, Ingénieur brevet, Responsable Qualité...

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'appuie sur des apports méthodologiques complétés par des grilles d'analyse ou des référentiels et la présentation d'outils permettant d'analyser les logiciels de grande taille, à coût et durée optimaux.

Des études de cas sont également utilisées afin de faciliter l'acquisition des connaissances et faciliter leur mise en œuvre pratique.